

Communication de la FRAPNA Drôme lors de la Réunion publique du 27 juin 2012
pour la révision simplifiée PLU ETOILE

La FRAPNA Drôme étant dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, nous vous demandons de bien vouloir nous excuser. Nous remercions l'Association des « Bords du Rhône » de bien vouloir porter notre message aujourd'hui, car nous tenons à vous faire connaître notre analyse et notre position sur le projet de révision simplifiée du PLU d'ETOILE visant à permettre l'ouverture d'un nouveau secteur d'extraction de matériaux alluvionnaires sur la commune.

Nous nous étonnons du lancement de cette procédure, alors qu'ETOILE fait partie du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain dont l'élaboration est en cours. Le diagnostic agricole a montré que ce futur secteur de carrières a été repéré comme un espace à fort potentiel agricole soumis à une forte pression urbaine. Il faut savoir que 200 ha de terres agricoles ont disparu chaque année pendant la période 1999-2009 et qu'un des objectifs du SCoT devra être de réduire cette surface à 100 ha par an d'ici 2020.

De plus le Schéma directeur de gestion des eaux Rhône Méditerranées qui est un document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques à l'échelle du bassin pour 2010-2015 s'applique depuis le 17 décembre 2009. Il a classé la partie de la nappe alluviale du Rhône de ce secteur « en ressource stratégique permettant d'assurer une ressource alternative en cas de problème aux communes du secteur dont les ressources ne proviennent pas de la nappe du Rhône. De plus le secteur est proche de l'agglomération de Valence qui en fait une zone à préserver pour son alimentation en eau potable future ».

Enfin, le Schéma départemental des carrières devrait être bientôt révisé.

Dans un tel contexte, la FRAPNA Drôme s'oppose à ce projet qui veut prendre le SCoT de vitesse et omet de prendre en compte le SDAGE.

Si besoin, l'association fera respecter par tous les moyens dont elle dispose, les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions qui sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau aux plans locaux d'urbanisme (PLU), aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et aux schémas départementaux de carrière.

Pour la FRAPNA Drôme ce projet de carrières est incompatible avec :

- La préservation des ressources en eau pour les générations futures
- La préservation des terres agricoles afin de permettre à la population l'accès à une nourriture de proximité et de qualité par la reconstitution de zones de productions vivrières.

Ce projet pose aussi le problème de l'extraction des matériaux alluvionnaires. Nous ne pouvons plus considérer cette ressource comme inépuisable. Il faut maintenant limiter l'ouverture de nouvelles carrières et comme pour toutes les ressources de notre planète, penser recyclage, économie, nouveaux modes de construction.